

C2.MTL

États financiers
30 juin 2020



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de C2.MTL

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de C2.MTL (l'« Organisme ») au 30 juin 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Organisme, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 30 juin 2020;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers, qui décrit les événements indiquant l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
4255, boulevard Lapinière, bureau 300, Brossard (Québec) Canada J4Z 0C7
Tél. : +1 450 678-4255, Téléc. : +1 450 678-1700

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Brossard (Québec)
Le 30 novembre 2020

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A128779

C2.MTL

Situation financière **Au 30 juin**
2020

Actif à court terme

Actif

2019 \$

2020 \$

Encaisse 473 886 180 207 Placements à court terme (0,95 % échéant le 8 juin 2021) 750 000 - Comptes débiteurs (note 3) 89 220 3 156 350 Frais payés d'avance et dépôt 654 296 45 421

1 967 402 3 381 978

Comptes débiteurs d'une société affiliée - 2 141 672 **Immobilisations corporelles** (note 4) 76 224 270

334 **Actifs incorporels** (note 5) 2 507 500 2 805 190 4 551 126 8 599 174

Passif

Passif à court terme

Comptes créditeurs et frais courus (note 7) 114 358 3 213 417 Comptes créditeurs à une société affiliée 369 365 - Apports reportés (note 8) 1 700 000 850 000 Revenus reportés (note 9) 2 225 857 560 204

4 409 580 4 623 621

Apports reportés (note 8) 1 200 000 2 050 000 **Revenus reportés** (note 9) 125 000 - 5 734 580 6 673 621

Actif net (déficit) (1 183 454) 1 925 553 4 551 126 8 599 174

Hypothèse de la continuité d'exploitation (note 1)

Approuvé par le Conseil,

_____, administrateur _____, administrateur Les

notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

C2.MTL

Évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 30 juin 2020

\$
201
9
\$
202
0

Actif net (déficit) à l'ouverture de l'exercice 1 925 553 (587 238) Excédent (insuffisance) des produits sur

les charges de l'exercice (3 109 007) 2 512 791 **Actif net (déficit) à la clôture de l'exercice** (1 183 454) 1
925 553

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

C2.MTL

Résultats

Pour l'exercice clos le 30 juin 2020

2020

\$

2019

\$

Produits

Billetterie - 3 103 667 Partenariats privés et commandites (note 12) - 3 637 353 Partenariats publics et subventions (note 10) - 2 610 000 Contribution spéciale d'une société affiliée (note 12) - 56 865 Biens et services (note 11) - 3

687 953 Offre alimentaire - 960 196 Revenus d'intérêts (note 12) 57 467 -

57 467 14 056 034

Charges (note 12)

Programmation 444 883 1 516 661 Expérience clients 258 272 492 145 Production 296 877 5 022 477 Marketing, ventes et service à la clientèle 976 047 2 058 952 Administration 698 595 1 277 846 Biens et services (note 11) - 3 687 953

2 674 674 14 056 034

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges

de l'exercice avant le gain à la disposition de la marque

de commerce et les amortissements (2 617 207) -

Gain à la disposition de la marque de commerce (note 5) - 2 950 000 Amortissement des immobilisations corporelles (194 110) (265 495) Amortissement des actifs incorporels (297 690) (171 714)

(491 800) 2 512 791

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges

de l'exercice (3 109 007) 2 512 791

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

C2.MTL

Flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 30 juin 2020

2020

\$

2019

\$

Flux de trésorerie liés aux

Activités de fonctionnement

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice (3 109 007) 2 512 791 Ajustements pour
Gain à la disposition de la marque de commerce - (2 950 000) Allocation des apports reportés - (1 230 000)
Amortissement des immobilisations corporelles 194 110 265 495 Amortissement des actifs incorporels 297 690
171 714 Biens et services, produits - (3 687 953) Biens et services, charges - 3 687 953

(2 617 207) (1 230 000)

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

Diminution (augmentation) des comptes débiteurs 5 208 802 (367 568) Diminution (augmentation) des frais payés d'avance et dépôt (608 875) (36 813) Diminution des comptes créditeurs et frais courus (2 729 694) (982 926) Augmentation (diminution) des revenus reportés 1 790 653 (176 930)

3 660 886 (1 564 237)

1 043 679 (2 794 237)

Activités d'investissement

Variation des placements à court terme (750 000) - Acquisition d'immobilisations corporelles - (20 271)

(750 000) (20 271)

Variation nette de l'encaisse au cours de l'exercice 293 679 (2 814 508) **Encaisse à l'ouverture de**

l'exercice 180 207 2 994 715 **Encaisse à la clôture de l'exercice** 473 886 180 207

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

C2.MTL

Notes annexes

30 juin 2020

1 Constitution, nature des activités et hypothèse de la continuité d'exploitation

Constitution et nature des activités

C2.MTL (l'« Organisme »), constitué le 11 juin 2010 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est un organisme sans but lucratif exempt d'impôt sur le revenu. L'Organisme organise un événement mondial annuel pour cadres supérieurs et grands influenceurs internationaux, qui explore la créativité et l'innovation comme moteurs de création de valeur ainsi que la mobilité durable. Cette conférence, qui s'adresse aux dirigeants d'entreprise du monde entier, se déroule à Montréal et se distingue par sa formule immersive, qui tranche avec les événements d'affaires usuels. Cette caractéristique se veut également le reflet de la force créatrice et innovante de la ville de Montréal et des gens qui la composent.

Hypothèse de la continuité d'exploitation

Les présents états financiers ont été préparés à partir des normes comptables qui s'appliquent à une organisation en exploitation. Ceci présuppose que l'Organisme poursuivra son exploitation pendant un avenir prévisible et qu'il sera capable de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cours normal de ses activités.

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale de COVID-19. À la suite de cet événement, l'Organisme a dû suspendre ses activités temporairement et a dû annuler l'événement « C2 Montréal 2020 » qui devait se tenir en mai 2020, ce qui a entraîné une insuffisance des produits sur les charges de 3 109 007 \$ lors de l'exercice 2020, et un déficit cumulé de 1 183 454 \$ au 30 juin 2020. Considérant l'ampleur de la perte de l'exercice sur la situation financière de l'Organisme, qui, au 30 juin 2020, a un passif à court terme supérieur de 2 442 178 \$ sur l'actif à court terme, il existe un doute important relativement à la capacité de l'Organisme de poursuivre ses activités.

Après la clôture de l'exercice, l'Organisme a mis en place un plan de deux ans afin d'éponger le déficit cumulé. De plus, l'Organisme a été admissible à certains programmes d'aide annoncés par les autorités gouvernementales, et il revoit présentement son offre à la clientèle, notamment par la mise en place d'une conférence « C2 en ligne 2020 ». La direction est persuadée que l'Organisme atteindra avec succès les objectifs de son plan d'action pour la réduction du déficit dans les deux prochaines années et qu'il maintiendra le soutien financier qu'il reçoit de ses différents partenaires. Toutefois, il est impossible pour l'instant de prévoir dans quelle mesure l'Organisme parviendra à atteindre ses objectifs.

La poursuite des activités de l'Organisme dépend de la reprise de ses activités dans un délai raisonnable afin de générer des excédents futurs, et dépend de sa capacité à maintenir le soutien financier de ses différents partenaires. Ces états financiers ne reflètent pas les ajustements de la valeur comptable des actifs et des passifs et le classement des actifs et passifs dans l'état de la situation financière qui serait nécessaire si l'Organisme n'était pas en mesure de poursuivre ses activités en situation de continuité d'exploitation. Ces ajustements pourraient être importants.

(1)

C2.MTL

Notes annexes
30 juin 2020

2 Principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL) (Partie III du *Manuel de CPA Canada*).

Estimations de la direction

La préparation des présents états financiers conformément aux NCCOSBL exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses, qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés durant l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile

selon la méthode linéaire sur les périodes suivantes :

Période

Matériel et équipement de production 3 ans Matériel informatique 3 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur les périodes suivantes :

Période

Services futurs 10 ans Stratégie de marque C2 3 ans Logiciels 3 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'actif excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. La perte de valeur correspond au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

(2)

C2.MTL

Notes annexes

30 juin 2020

Constatation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les revenus de partenariats publics et des subventions sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel la prestation des services ont lieu.

Les revenus de billetterie et de partenariats (partenariats privés et commandites, partenariats publics et subventions) sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel l'événement a lieu.

Les revenus provenant de l'offre alimentaire sont constatés au moment de la vente aux consommateurs.

Les commandites reçues sous forme de biens ou de services sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ont lieu la prestation des services et l'échange des biens. Ces revenus sont comptabilisés à la juste valeur lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. La juste valeur des biens cédés ou des services rendus est normalement utilisée, à moins que la juste valeur des biens ou des services reçus ne puisse être déterminée avec fiabilité.

Instruments financiers

Mesure des instruments financiers

L'Organisme mesure initialement ses actifs et ses passifs financiers à leur juste valeur, à l'exception de certaines transactions non conclues dans des conditions de concurrence normale. L'Organisme mesure ensuite tous ses actifs et ses passifs financiers au coût amorti, à l'exception de l'encaisse.

Les actifs financiers mesurés à la juste valeur comprennent l'encaisse. Les actifs financiers mesurés au coût amorti comprennent les placements à court terme et les comptes débiteurs.

Les passifs financiers mesurés au coût amorti sont constitués des comptes créditeurs et frais courus.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe des indications d'une possible dépréciation. La valeur comptable de l'actif financier est ramenée au plus élevé des montants suivants : les flux de trésorerie actualisés attendus de son utilisation, le produit net potentiel tiré de sa vente ou le produit net potentiel tiré de l'exercice des droits à la garantie, le cas échéant. Le montant de la perte de valeur est comptabilisé en résultat net. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement peut faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, pourvu qu'elle ne soit pas supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat net.

(3)

C2.MTL

Notes annexes

30 juin 2020

\$
2019 \$

3 Comptes débiteurs

2020

Partenariats privés et commandites - 663 602 Partenariats publics et subventions (note 10)

Développement économique Canada - 200 000 Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal - 200 000 Caisse de dépôt et placement du Québec - 151 520 Ville de Montréal - 380 000 Hydro-Québec - 50 000

Comptes débiteurs d'une société affiliée - 1 250 000 Autres 89 220 261 228

89 220 3 156 350

4 Immobilisations corporelles

	<u>2020</u>		<u>2019</u>	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$	Montant net \$

Matériel et équipement de production 1 426 924 1 353 347 73 577 261 306 Matériel informatique 70 644 67 997 2 647 9 028

1 497 568 1 421 344 76 224 270 334

(4)

C2.MTL

Notes annexes

30 juin 2020

5 Actifs incorporels

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Services futurs*	2 950 000	442 500	2 507 500	2 802 500	Stratégie de marque C2 26 421 26 421 - 523
Logiciels	<u>101 004</u>	<u>101 004</u>	<u>- 2 167</u>		
				<u>3 077 425</u>	<u>569 925 2 507 500 2 805 190</u>

* Le 28 juin 2019, l'Organisme et C2 International inc. en sont venus à une entente de collaboration afin de travailler ensemble à l'essor de l'événement « C2 Montréal » ainsi que de la marque C2 et de ses dérivés. Dans le cadre de l'entente, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2019, la marque C2 et ses dérivés, à l'extérieur du Canada et du nord-est des États-Unis, ont été cédés à C2 International inc. De plus, une licence a été octroyée à C2 International inc. pour l'utilisation exclusive de la marque C2 et de ses dérivés au Canada et dans le nord-est des États-Unis dans le cadre d'activités permises par l'Organisme. La durée de l'entente est de 10 ans, et elle fera par la suite l'objet de renouvellements automatiques successifs de 5 ans, sauf sur préavis écrit de non-renouvellement envoyé par l'une des parties prenantes 18 mois avant la date du 10^e anniversaire de l'entente.

En échange de ce transfert de marques de commerce et de cet octroi de licence accordé par l'Organisme, C2 International inc. renoncera à sa marge de profit habituelle pour l'organisation des événements futurs et prendra à sa charge les déficits de l'Organisme, s'il y a lieu, à l'exception de l'exercice 2020, pour lequel l'événement « C2 Montréal 2020 » a été annulé en raison de la pandémie mondiale (note 12). L'Organisme et C2 International inc. ont fait faire une évaluation indépendante de chacune des transactions, et la valeur d'échange de cette opération non conclue dans le cours normal des

activités de l'Organisme a été établie à 2 950 000 \$.

6 Emprunt bancaire

Au 30 juin 2020, l'Organisme dispose d'une marge de crédit totalisant 1 000 000 \$ (1 500 000 \$ au 30 juin 2019). Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel plus 2 % (2 % au 30 juin 2019) et est cautionnée par une société affiliée. Au 30 juin 2020, la marge de crédit est inutilisée (inutilisée au 30 juin 2019).

(5)

C2.MTL

Notes annexes

30 juin 2020

\$
2019 \$

7 Comptes créditeurs et frais courus

2020

Comptes fournisseurs 21 106 1 447 813 Frais courus 93 252 1 765 604

114 358 3 213 417

8 Apports reportés

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018, l'Organisme a signé une entente avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), qui prévoit l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 3 660 000 \$ pour soutenir l'organisation de deux conférences internationales portant sur la créativité et l'innovation commerciale (C2 Montréal) pour les exercices 2018 à 2022, et sur la mobilité durable (Movin'On) pour les exercices 2018 et 2019.

L'Organisme a également signé une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), qui prévoit l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 2 500 000 \$ pour soutenir l'organisation de la conférence internationale portant sur la créativité et l'innovation commerciale (C2 Montréal) pour les exercices financiers 2018 à 2022.

Les apports reçus sont comptabilisés dans les produits selon les budgets préétablis pour les deux conférences. Puisque l'événement « C2 Montréal 2020 » a été annulé à cause de la crise sanitaire liée à la COVID-19, aucun montant n'a été constaté dans les produits au cours de l'exercice 2020. Au cours de l'exercice 2019, un montant de 730 000 \$ a été comptabilisé dans les produits pour la subvention du MESI, et un montant de 500 000 \$ a été comptabilisé dans les produits pour la subvention du MAMOT.

9 Revenus reportés

Les revenus reportés représentent les montants provenant de la vente de billets perçus d'avance ainsi que de montants provenant de partenariats privés et de commandites liés aux événements des exercices 2021 et 2022.

(6)

C2.MTL

Notes annexes
30 juin 2020

10 Partenariats publics et subventions

Les produits provenant de partenariats publics et de subventions se composent de ce qui suit (par ministère ou organisme fédéral ou provincial ayant contribué au financement du projet) :

	202	201
	0	9
	\$	\$
Développement économique Canada - 750 000 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire		
(MAMOT) (note 8) - 500 000 Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation		
(MESI) (note 8) - 730 000 Ville de Montréal* - 580 000 Hydro-Québec - <u>50 000</u>		
		<u>- 2 610 000</u>

* Le partenariat de 2019 inclut un montant de 250 000 \$ pour l'événement C2 Montréal et un montant de 330 000 \$ pour l'événement Movin'On.

11 Biens et services

Les produits et les charges des biens et services représentent des échanges de biens et de services entre

l'Organisme, les partenariats privés et une société sous contrôle commun.

12 Société affiliée

Il n'y a aucun organisme ou société apparenté à l'Organisme au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020.

Jusqu'au 31 décembre 2018, une entente de licence relative à l'utilisation de la marque C2 par C2 International inc. prévoyait que C2 International inc. devait verser des redevances selon des paramètres établis au profit de l'Organisme. Au 1^{er} janvier 2019, une nouvelle entente de collaboration entre l'Organisme et C2 International inc. a pris effet, comme le stipule la note 5. Pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, les charges engagées par C2 International inc. et refacturées à l'Organisme, en lien avec la production de l'événement « C2 Montréal », totalisent 2 070 802 \$. Considérant l'effet rétroactif de l'entente, signée le 28 juin 2019 et entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2019, l'Organisme et C2 International inc. se sont entendus afin de ne pas refacturer les dépenses d'un montant de 9 667 751 \$ qui ont déjà été assumées par l'Organisme entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2019.

De plus, deux administrateurs se partagent des responsabilités dans l'une et l'autre des organisations. C2 International inc. est donc une société affiliée.

(7)

C2.MTL

Notes annexes

30 juin 2020

Pour les exercices clos les 30 juin 2020 et 2019, les transactions suivantes ont été conclues entre l'Organisme et la société affiliée :

	2020	2019
	\$	\$
Produits		
Contribution spéciale d'une société affiliée* - 56 865 Revenus d'intérêts 57 467 -		
Charges		
Loyer 171 197 200 100 Charges – entente de collaboration 2 258 179 2 070 802		

* Au cours de l'exercice 2019, C2 International inc. a fait une contribution spéciale afin d'équilibrer le budget de C2 Montréal. Au cours de l'exercice 2020, aucune contribution n'a été effectuée, comme convenue le 6 août 2020 entre l'Organisme et C2 International inc., considérant que l'insuffisance des produits sur les charges est attribuable à l'annulation de l'événement « C2 Montréal 2020 ».

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant établi entre les parties.

13 Instruments financiers

L'Organisme est exposé à une variété de risques en raison des instruments financiers. L'analyse suivante fournit une mesure des risques auxquels est soumis l'Organisme au 30 juin 2020.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement à cause de ses comptes créditeurs et frais courus.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit de l'Organisme provient principalement des comptes débiteurs. L'Organisme a recours à des partenariats privés réputés et à des partenariats publics, ce qui limite son risque de crédit. Pour les autres comptes débiteurs, l'Organisme fait des évaluations continues du crédit de ses débiteurs et enregistre une provision, au besoin.

(8)

C2.MTL

Notes annexes

30 juin 2020

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'Organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux fixe exposent l'Organisme à un risque lié à la juste valeur, tandis que les instruments à taux variable l'exposent à un risque lié aux flux de trésorerie.

Au 30 juin 2020, l'exposition au risque de taux d'intérêt de l'Organisme se présente comme suit :

Encaisse Taux variable Comptes débiteurs Non productifs d'intérêt Comptes créditeurs et frais courus
Non productifs d'intérêt

